

## SwissLife Retraite Madelin

Assurance Retraite Multisupport des Professionnels Indépendants

**Préparez votre retraite dans des conditions privilégiées**



# Les de SwissLife Retraite Madelin

 Un cadre fiscal privilégié

 Des cotisations adaptées à votre activité

 Une offre financière complète et performante

 Une table de mortalité garantie à l'adhésion

 Des garanties de prévoyance pour vous protéger, vous et vos proches

 Un complément de retraite versé à vie, adapté à votre situation et à vos objectifs

## **Transparence & simplicité**

- Chaque année, Swiss Life vous informe de l'évolution de votre épargne. À tout moment, vous pouvez consulter votre contrat et effectuer des demandes d'opérations en ligne sur [swisslife.fr](http://swisslife.fr)
- Pour une mise en place et une gestion simplifiées, votre conseiller peut remettre un double de votre contrat à votre expert-comptable et éventuellement lui transmettre vos relevés de cotisations.

**L'accompagnement permanent de Swiss Life, 4<sup>ème</sup> acteur du marché en retraite et prévoyance des Indépendants.\***



**Pour maintenir un niveau de vie satisfaisant à la retraite,  
la constitution d'une épargne personnelle est devenue indispensable.**

SwissLife Retraite Madelin vous permet de vous constituer dès maintenant un complément de retraite dans des conditions particulièrement avantageuses.

## Un cadre fiscal privilégié

Chaque année, les cotisations que vous versez sur votre contrat **sont déductibles de votre bénéfice imposable**, dans la limite de votre disponible fiscal.

Votre conseiller Swiss Life dispose des outils nécessaires pour l'évaluer et inscrire votre contrat SwissLife Retraite Madelin dans une **démarche globale**.

## Des cotisations adaptées à votre activité

Vous alimentez SwissLife Retraite Madelin par le versement de cotisations périodiques régulières, **dont vous pouvez adapter le montant** au rythme de votre activité.

Vous pouvez également effectuer des versements complémentaires et racheter des cotisations au titre des années antérieures (selon les législations en vigueur).

● **Vous avez déjà souscrit un contrat « Madelin » ou « Madelin Agricole » ?  
Vous pouvez transférer sur votre contrat SwissLife Retraite Madelin  
l'épargne déjà constituée, et ainsi bénéficier de ses nombreux avantages.**



### Qui peut bénéficier des avantages de SwissLife Retraite Madelin ?

- Les professionnels libéraux, artisans, commerçants, associés de sociétés de personnes, dirigeants ou associés relevant de l'Article 62 et leur conjoint collaborateur<sup>1</sup>.
- Les exploitants agricoles, dirigeants d'entreprise dont l'activité relève du régime de base d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés de l'agriculture, leur conjoint et certains membres de leur famille participant à l'exploitation<sup>2</sup>.

(1) Sous réserve d'être affiliés aux régimes de base et complémentaire d'assurance vieillesse des TNS et de remplir les conditions exigées par la loi.

(2) Sous réserve d'être affiliés au régime de base des TNS agricoles et de remplir les conditions exigées par la loi.

# Une offre financière complète et performante

## Vous recherchez une solution clés en main ?

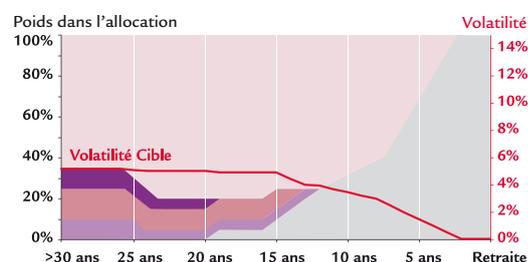
### Optez pour le Pilotage Retraite

En choisissant cette formule, vous bénéficiez en permanence de l'allocation d'actifs la plus adaptée à votre horizon de départ à la retraite. Votre épargne est dynamisée sur le long terme puis sécurisée progressivement à l'approche de votre départ à la retraite.

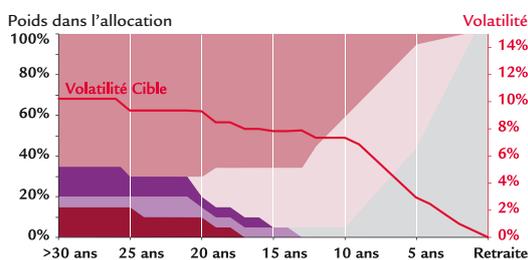
3

Pilotages Retraite vous sont proposés en fonction de votre profil d'investisseur : Prudent, Équilibré et Dynamique.

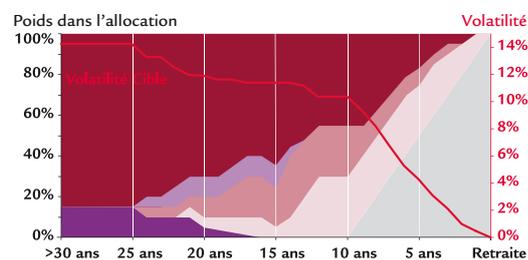
#### Profil Prudent



#### Profil Équilibré



#### Profil Dynamique



Fonds en Euros

SLF (F) Global Inflation P

SLF (Lux) Portfolio Global Income Prudent R

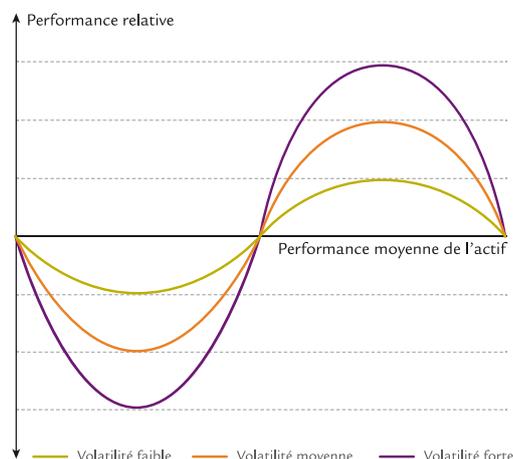
SLF (Lux) Portfolio Global Balanced Harmony R

SLF (Lux) Portfolio Global Growth Vitality R

SLF (F) Equity Euro Zone Minimum Volatility P

## L'atout + Swiss Life Asset Managers : la volatilité au cœur du processus de gestion

- Swiss Life Asset Managers est l'une des premières sociétés de gestion à avoir mis en œuvre une méthode de gestion innovante basée sur la maîtrise de la volatilité, c'est-à-dire des fluctuations des différents actifs. Le principe est simple : plus la volatilité de l'actif est forte, plus il est probable d'observer des variations extrêmes, à la hausse comme à la baisse. Axer la gestion sur un niveau de volatilité cible permet de mieux maîtriser les aléas des marchés en adaptant en permanence l'exposition financière au niveau de risque défini.



- Swiss Life s'est vu décerner le Trophée d'argent 2012 du *Revenu* dans la catégorie : «Meilleure gamme de Sicav et de fonds diversifiés» gérée par Swiss Life Asset Managers.





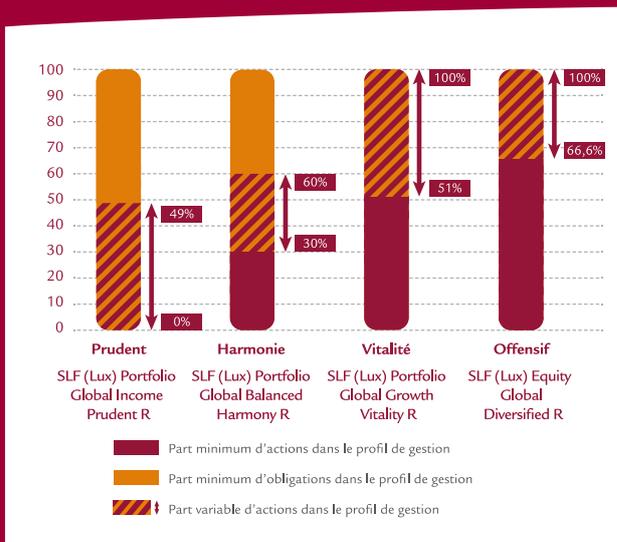
## Vous préférez sélectionner librement vos supports de placement ?

### Optez pour l'Allocation Libre

Swiss Life vous propose un large choix de supports financiers pour faire fructifier votre épargne retraite.

**4**  
fonds  
profilés

correspondant à différents profils d'investissement. En les choisissant, vous vous évitez le souci de la surveillance et de la gestion régulière.



### Des options d'arbitrage automatique pour vous accompagner

Quatre options vous sont proposées pour vous aider à investir sereinement votre épargne.

— **L'arbitrage automatique et progressif vers le fonds en Euros :**

pour sécuriser votre épargne à l'approche de votre départ à la retraite.

— **L'arbitrage automatique des plus-values :**

pour sécuriser sur le fonds en Euros les plus-values réalisées sur vos supports financiers.

— **L'arbitrage automatique en cas de moins-values :**

pour limiter les pertes sur vos placements.

— **L'investissement progressif :**

pour investir progressivement votre épargne sur les supports financiers de votre choix.

**48**  
autres  
fonds

gérés par Swiss Life Asset Managers et par une sélection d'autres sociétés de gestion reconnues telles que Carmignac Gestion, Lazard Frères Gestion, Rothschild & Cie Gestion, Fidelity Investments Lux. SA...

**1**  
fonds  
en  
Euros

totallement sécurisé, dont les intérêts vous sont définitivement acquis chaque année.

**Vous pouvez à tout moment effectuer des arbitrages entre les différents fonds qui vous sont proposés (1<sup>er</sup> arbitrage annuel gratuit).**



## • Une table de mortalité garantie à l'adhésion

Swiss Life vous garantit la table de mortalité qui sera utilisée pour convertir votre capital en complément de retraite versé à vie :

- à l'adhésion, sur l'ensemble de vos versements périodiques incluant les versements complémentaires prévus par la réglementation ;
- à la date du transfert, si vous souhaitez transférer sur SwissLife Retraite Madelin un capital déjà constitué dans le cadre d'un précédent contrat.

**Vous êtes ainsi protégé contre les conséquences de l'allongement de la durée de vie.**

### **Pourquoi est-ce important ?**

La table de mortalité est une **composante déterminante** dans la conversion du capital constitué sur le contrat de retraite en rente viagère, qui évolue régulièrement avec l'espérance de vie. En vous garantissant dès aujourd'hui la table de mortalité qui sera utilisée pour la détermination de votre complément de revenu, Swiss Life s'engage **pour vous éviter toute mauvaise surprise à la retraite.**

## Des garanties de prévoyance pour vous protéger, vous et vos proches

Swiss Life vous propose de **solides garanties** pour sécuriser vos avoirs en cas de coup dur avant votre départ à la retraite.

- **La garantie Plancher Décès** est automatiquement incluse dans le contrat. En cas de décès avant votre départ à la retraite, Swiss Life préserve votre conjoint ou le bénéficiaire désigné des aléas des marchés financiers, en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 75 000 euros.
- **La garantie Exonération des cotisations** est disponible en option. En cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou un accident, Swiss Life prend en charge vos cotisations périodiques après un délai de franchise de 90 jours<sup>1</sup>.
- **La garantie de Bonne Fin** est également disponible en option. Elle complète la prestation de la garantie Plancher Décès, dans la limite cumulée de 150 000 euros. En cas de décès, Swiss Life s'engage à prendre en charge les cotisations périodiques restant à verser sur votre contrat jusqu'à votre date prévue de départ à la retraite.

<sup>1</sup> Les cotisations relatives à l'option «Exonération des cotisations» sont exclues de l'enveloppe de déductibilité Retraite Madelin, mais déductibles au titre de la prévoyance.

# Un complément de retraite sur mesure

À la retraite, SwissLife Retraite Madelin vous permettra de bénéficier d'un **complément de revenu régulier versé à vie** (rente viagère). Au moment de votre départ à la retraite, Swiss Life vous proposera un large choix d'options pour s'adapter parfaitement à votre situation et à vos objectifs.

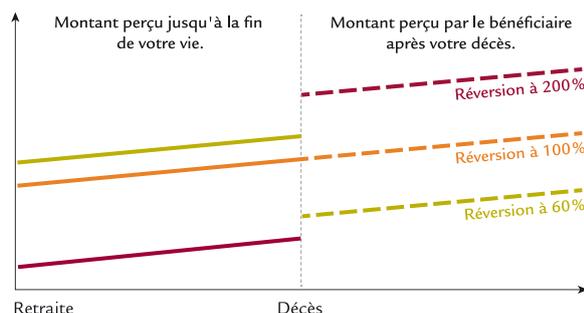
Votre situation, vos objectifs	La solution Swiss Life	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous êtes célibataire ?</li> <li>• Votre conjoint a des revenus suffisants ?</li> </ul>	<b>La rente à vie simple</b>	Vous percevez un complément de revenu régulier jusqu'à la fin de votre vie.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous souhaitez sécuriser l'avenir de votre conjoint ou d'un proche si vous veniez à décéder le premier ?</li> </ul>	<b>La rente réversible</b> de 30 % à 200 %	À votre décès, le bénéficiaire désigné percevra un complément de revenu versé à vie, d'un montant pouvant aller de 30 % à 200 % de votre rente initiale.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous souhaitez garantir à un proche un revenu régulier sur une période déterminée en cas de décès prématuré ?</li> </ul>	<b>La rente à vie avec annuités garanties</b> intégrant jusqu'à 25 annuités	Vous percevez un complément de revenu jusqu'à la fin de votre vie. En cas de décès pendant la période de garantie, le bénéficiaire désigné percevra l'intégralité des annuités restantes.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous souhaitez moduler le montant de votre complément de revenu pendant les premières années de votre retraite ?</li> </ul>	<b>La rente à palier</b> entre - 25 % et +25 %	En fonction de vos besoins et projets à court ou moyen terme, vous adaptez le montant initial de votre complément de revenu à la hausse ou à la baisse pendant une période de 5 à 10 ans.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous souhaitez vous protéger contre les effets de l'inflation ?</li> </ul>	<b>La rente indexée</b> de 2 % par an	Votre rente est revalorisée de 2 % au minimum chaque année.

Certaines options sont compatibles entre elles.

Au moment de votre départ à la retraite, des options supplémentaires pourront vous être proposées, en fonction de l'évolution de l'offre de Swiss Life.

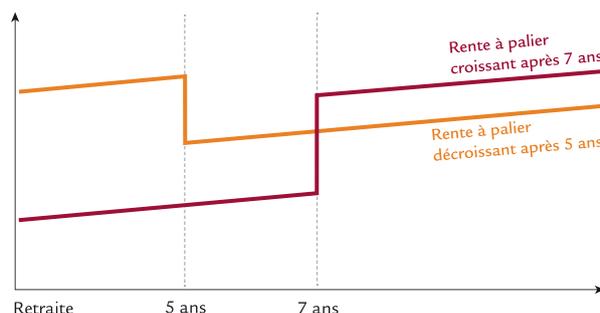
## Focus sur...

### La rente réversible



Le montant de rente que vous percevrez toute votre vie dépend du taux de réversion que vous choisirez lors de votre départ à la retraite : la rente qui vous sera versée sera d'autant plus importante que le taux de réversion choisi sera mesuré.

### La rente à palier



Au terme de la période que vous avez définie (entre 5 et 10 ans), votre complément de revenu augmente ou diminue jusqu'à 25 %.



SwissLife

L'avenir commence ici.